

REUNION DU 5 OCTOBRE 2006

L'an deux mil six, le cinq octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 30 septembre.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, CLER, LEBEAU et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET et MARTIN.

Absent : Monsieur HEULAND

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 6 Juillet 2006 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

ACHAT DES MURS DU CAFE

La commune de Rouvres malgré une progression de population relativement importante a vu disparaître la plupart de ses commerces au cours de ces dernières années.

Dernier commerce en place un café restaurant reste le seul point de contact pour les habitants de Rouvres grâce à son activité principale ainsi qu'à un point de presse et un service photo qui lui sont associés. Eligible à l'accueil d'un point Multiservices, ce commerce a été très vivement encouragé par le conseil municipal à mettre en place ce PMS dès que possible ce qui offrirait un complément de service utile à la population. Or ce commerçant locataire des murs vient de se voir refuser le renouvellement de son bail et se trouve de ce fait obligé de mettre fin à son activité dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le propriétaire qui propose de vendre les murs à la commune au prix de 305 000 €.

Cette acquisition ne pouvait pas être prévue et n'est donc pas inscrite au Contrat Régional du Pays Drouais en cours, privant ainsi la commune de l'aide de 40 % généralement accordée pour ce type de projet.

Pour financer cet achat les subventions disponibles sont les suivantes :

Subvention départementale (C DDR)	20 000 €
Subvention Contrat de Pays	27 000 €
Transfert subvention ORAC	30 000 €

TOTAL 77 000 €

Monsieur le Maire indique qu'il a transmis à Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre une demande de dérogation pour transférer une subvention de 31 800 € prévue pour la restauration de la salle des fêtes vers ce projet d'acquisition.

Cette demande a été appuyée par un autre courrier du Président du Pays Drouais.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite que la commune puisse faire cette acquisition, sollicite le Conseil Général, le Pays Drouais, la Région Centre pour que toutes les subventions puissent être accordées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

Le Service des domaines a visité le bâtiment et doit nous communiquer rapidement l'estimation faite de ce bien.

Dans un courrier, Monsieur MORANDI s'inquiète de son devenir à la date du 31 octobre qui correspond à la date d'expiration de son bail commercial.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite que l'activité de la Pause Café continue.

Monsieur MORANDI resterait prioritaire pour continuer d'exercer sa profession dans ce local. Le bail serait reconduit et les conditions de loyer resteraient les mêmes.

VENTE DE LA MAISON ROMARY ROUTE D'ANET

La commune vient d'acquérir cette maison au prix de 30 000 €, considérant qu'il faut trouver un financement pour l'achat du café, Monsieur le Maire propose de la revendre. 80 000 € à Monsieur CARDIN. Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette transaction.

PROJET DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DU CAFE AU PRIX DE 305 000 €

1 – Vente Maison ROMARY	80 000€ - 30 000€	50 000 €
2 – Subvention Département		20 000 €
3 – Subvention Contrat de Pays		27 000 €
4 – Transfert subvention ORAC		30 000 €

127 000 €

5 – Transfert subvention salle des fêtes ? 31 890 €

TOTAL 158 890 €

A – Emprunt si 5 accepté 146 110 €

B – Emprunt si 5 refusé 178 000 €

Remboursement

A – sur 20 ans 11 232.37 € /an

B – sur 20 ans 13 683.95 € /an

Loyer actuel annuel 7800 €

Charge annuelle commune solution A 3 432.37 €

Charge annuelle commune solution B 5 883.95 €

SITED – TRANSPORT SCOLAIRE DREUX

Pour le deuxième semestre 2006, le coupon coûtera 98.50 €

Le Conseil Municipal décide de maintenir ce qui se faisait précédemment à savoir :

- Prise en charge de la commune de la moitié de la somme.
- L'autre moitié étant à la charge des parents.

SICA – TRANSPORT SCOLAIRE ANET

A partir du 01.09.2006 le coupon pour le transport scolaire d'Anet est de 8.54 €/mois.

Le Conseil Municipal décide de maintenir ce qui se faisait précédemment à savoir :

- Prise en charge par la commune de la moitié de la somme.
- L'autre moitié étant à la charge des parents.

PRESTATIONS FACTUREES AUX HABITANTS (CONTAINERS ET PIECES DETACHEES – SYROM)

Le Conseil Municipal décide de facturer aux habitants les containers et pièces détachées s'y rattachant suivant les tarifs du SYROM en vigueur.

CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article 1 – III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs Groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de L'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT).

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O du 31 décembre 2002,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (DDE) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant les éléments d'assistance pour **la mission de base**.

Compte tenu de notre population de 775 habitants, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2007 à :

$$775 \text{ habitants} \times 0.75 \text{ € / habitant/an} = 581.25 \text{ €}$$

En conclusion l'estimation prévisionnelle pour 2007 (hors revalorisation suivant index ingénierie) se résume ainsi :

- mission de base	581.25 €
TOTAL	581.25 €

Monsieur le Maire précise également que cette convention valable pour 2007 à compter du 1 er Janvier pourra être reconduite tacitement pour les 2 années qui suivent 2008 et 2009. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'Etat moyennant un préavis de six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au règlement de la convention 2007 l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante,

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDE).

FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la redevance 2006 France Télécom pour l'occupation du domaine public routier (redevance 2006 – patrimoine au 31.12.2005) pour un montant de 333.80 €.

REMBOURSEMENT EDF

Le Conseil Municipal accepte le remboursement d'EDF d'un montant de 164.77 € concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2006.

TRAVAIL DE RELIURE SUR REGISTRE D'ETAT CIVIL

Le Conseil Municipal ne retient pas la proposition des Ets SEDI.

DISTRIBUTION GAZ RUE DES PICOTS

Gaz de France a décidé de faire les travaux nécessaires pour alimenter les habitants qui souhaitent se brancher dans cette rue. Les travaux doivent être réalisés en 2007.

EXPERTISE BILLETDOUX

Les racines arrivant sur la route devront être retirées. La Commune commandera les travaux, ceux-ci seront réglés par l'assurance de Madame BILLETDOUX.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PICHOT signale beaucoup d'eau sur la chaussée rue de Houdan en période d'orage. Monsieur le Maire lui indique qu'il n'est pas possible de remédier à cette situation pour les raisons suivantes :

1 – Par pluie importante il faut laisser le temps à l'eau de s'évacuer surtout quand l'eau arrive comme c'est le cas dans cette rue de points plus hauts.

2 – Cette rue a été aménagée il y a quelques années avec décaissement de la chaussée, pose de bordures de trottoirs, il est difficile de faire plus.

Monsieur LEBEAU a assisté à la dernière réunion du SYROM :

- diminution d'ordures ménagères pour les communes qui ont opté pour le bio-compostage, le SYROM envisage d'équiper les volontaires en leur fournissant le matériel.

Madame MARTIN s'est chargée de l'encadrement des photos qui orneront les murs de la Mairie, les cadres seront disponibles vers le 20 octobre.

Monsieur BRASSEUR se propose d'élaguer la mare des Hautes Lisières. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et le remercie d'avance pour le travail effectué.

Monsieur RELIER nous informe que l'étude diagnostic sur le réseau d'assainissement commencera vers le 17 octobre. Celle-ci durera 8 à 10 mois. Cette opération consiste à détecter les anomalies sur le réseau en particulier les eaux parasites.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.